

Notre-Dame-du-Portage autorise les travaux préparatoires au projet d'aqueduc

Stéphanie GENDRON • louis.deschenes@hebdoquebecor.com

Le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage a entériné trois résolutions lors de la soirée du conseil mercredi soir dernier. L'une d'elles permet à l'entreprise retenue pour la mise en place de son réseau d'aqueduc de débiter les travaux préparatoires.

Malgré qu'il manque certains éléments pour aller de l'avant, Notre-Dame-du-Portage n'a pas pris de chance. Mentionnons que le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de l'autorisation du ministère des Affaires municipales pour le règlement d'emprunt n'ont pas été obtenus à ce jour. Malgré cela, le conseil veut que tout soit prêt lorsque la confirmation attendue des différents ministères provinciaux concernés sera obtenue. Ainsi, l'entreprise retenue par appel d'offres, Bourgoin et Dickner de Rivière-du-Loup, peut débiter la partie « administrative » dès maintenant, un travail d'environ trois semaines, mais jusqu'à un maximum de 15 000 \$. « C'est pour éviter que lorsque nous aurons toutes les confirmations, nous perdions trois semaines de plus. Il sera alors possible de débiter les travaux sur le terrain », précise Annie Lemieux, directrice générale de Notre-Dame-du-Portage. Le contrat a aussi été officiellement octroyé ce mercredi, mais conditionnel à l'émission du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, attendu d'ici un peu plus de 30 jours. Le règlement d'emprunt de 5,45 millions de \$ doit aussi obtenir le sceau du ministère des Affaires municipales, ce qui pourrait prendre 40 jours. Ainsi, on comprend que grâce à un appel d'offres plus bas que prévu, le projet d'abord estimé à 6,4 millions de \$ serait

plutôt estimé à 5,5 millions de \$, selon Annie Lemieux. Le règlement d'emprunt est sur 20 ans et il faudra déduire la subvention gouvernementale remise sur 10 ans. « Bref, selon les récents calculs, 1,1 million de \$ est à la charge de la municipalité ». Le controversé projet d'aqueduc au centre du village, remis en question par de nombreux citoyens et le député de Rivière-du-Loup Jean D'Amour, devrait être complété à l'automne, si tous ces éléments sont mis en place rapidement. Le conseil municipal n'a pas l'obligation de consulter ses citoyens avant la date butoir du 17 juin 2012, en vertu d'une loi provinciale.

Pétition dans l'air

Le conseiller municipal Réjean Beaulieu, qui s'est toujours opposé au projet sous cette forme, voit, dans l'adoption de ces résolutions, que le reste du conseil voit la date du 17 juin arriver. « On sent une urgence d'aller de l'avant et je crois que le maire ne veut pas de référendum, car il craint que le projet ne passe pas », a-t-il affirmé. « Il a aussi été voté que l'entrepreneur choisi pouvait préparer son matériel, mais si le projet ne va pas de l'avant, il lui en coûterait jusqu'à 15 000 \$ de frais pour tout retourner l'équipement. C'est ce qui explique cette résolution ». Ce dernier ajoute qu'il a déjà tenté de rallier d'autres conseillers avec lui. « Je dois mentionner que je ne m'oppose pas systématiquement à tout ce qui est discuté. En général, je suis d'accord avec les résolutions que nous adoptons. C'est seulement sur ce projet, qui n'a pas de bon sens. J'ai déjà tâté le terrain pour avoir l'appui d'autres conseillers, mais cela n'a pas fonctionné ». La prochaine étape pour le conseiller et les « voix silencieuses » de Notre-Dame-du-Portage est de lancer une pétition pour exiger un référendum sur le projet.



André Plourde, porte-parole des voix silencieuses compte énormément sur la pétition qui circule présentement pour exiger un référendum sur le projet.



Photos Stéphanie Gendron

Le conseiller municipal Réjean Beaulieu, qui s'est toujours opposé au projet sous cette forme, voit, dans l'adoption de ces résolutions, que le reste du conseil voit la date du 17 juin arriver.